



Obligation ou non? d'enlever le caisson du volet roulé existant

Par **tatitornade**, le **27/03/2013** à **12:25**

Bonjour,

J'ai acheté un bail commercial, en hyper centre, j'ai modifié la façade sans permis. Du coup suite à un courrier de leur part, j'ai fais une demande:

-J'ai changé l'ancien panneau Bleu en bois, fixé sur le caisson de la grille du magasin, contre une planche en Dibon blanc, avec lettrage en bois collé dessus et de couleur foncé.

Le fond du problème, c'est qu'ils veulent que j'enlève le caisson du volet roulant, hors, il protège ma vitrine des vols et ne peut être emboîté dans le plafond, faute de hauteur sous plafond et aussi et surtout parce que l'aération de la clim est à l'avant du magasin.

Je n'ai rien modifié si ce n'ai la couleur et le logo de l'enseigne depuis mon arrivée, et toute demande me vaut un refus. Que puis-je faire sachant que je n'ai pas les moyens de m'équiper d'une nouvelle vitrine sans grille pour le moment, et sachant que les modifications de façade sont essentiellement lié à la couleur et au lettrage. Précision, le volet roulant existe déjà depuis plus de 15 ans.

Merci d'avance.

TatiTornado en mode "très stressée"